



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'ORMESSON

Département de SEINE ET MARNE
Arrondissement de FONTAINEBLEAU

Compte-rendu du conseil municipal Séance du 10 juin 2020

Date de convocation : 04 juin 2020 Date d'affichage : 12 juin 2020	Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de conseillers votants : 11
---	---

L'an deux mille vingt, le mercredi 10 juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Alain POURSIN, Maire.

Présents :	Mr Alain POURSIN, Maire Mr Eric BEAUJOIS, Mr Laurent RAFFALLI adjoints, Mr Jean-Pierre NEHOULT, Mr Jean-Pierre DIDIER, Mme Véronique DUPLESSIS, Mr Eric DARVILLE, Mme Amélie BOISRAME, Mme Mathilde GAVARD, Mr Fabien DOS SANTOS, Mme Léa BOSSON, conseillers
Représenté(s) :	
Excusé(s) :	
Absent(s) :	
Secrétaire de séance :	Mr Fabien DOS SANTOS

Séance publique

Le quorum nécessaire pour délibérer étant atteint, le Conseil Municipal décide d'ouvrir la séance.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :
Approbation du dernier Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents cet ajout à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du Conseil du 26 mai 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU PNR

Considérant qu'il convient de désigner représentants de la commune aux différentes commissions de travail du PNR pour lesquelles la commune a un intérêt,

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE, à l'unanimité des membres présents :

	Environnement	Paysage et Territoire	Energie	Dev Local	Agriculture Sylviculture	Eco Tourisme	Patrimoine	Education
Nombre de représentants	2T+2S	2T+2S	2T+2S	2T+2S	2T+2S	2T+2S	2T+2S	2T+2S
POURSIN Alain				S		T		S
BEAUJOIS Eric	S		T				T	
RAFFALLI Laurent		T		T			S	
NEHOULT Jean Pierre			S	T		T		
DIDIER Jean Pierre	T			S	T			
DUPLESSIS Véronique		S			S			T
DARVILLE Eric	S		T		T			
BOISRAME Amélie		T	S					S
GAVARD Mathilde						S		T
DOS SANTOS Fabien		S			S		T	
BOSSON Léa	T					S	S	

3. TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur Eric BEAUJOIS, Maire adjoint, rappelle que nos voiries se dégradent, les nids de poules s'accroissent et d'autres se forment. Il convient dès à présent de prendre des mesures pour préserver nos chaussées.

Il présente les devis reçus en mairie et rédigés en mars 2019, qui devront tout d'abord faire l'objet d'une réactualisation.

Le premier devis établi par Entreprise GOULARD pour un montant de 65 908,22€ TTC, prend en compte le nettoyage des avaloirs, la reprise des nids de poules, et la réparation de parties ciblées de la voirie et le second devis d'un montant de 10 920,00€ TTC établi par l'Entreprise VRD de la BRIE prévoit quant à elle, la réparation de nids de poule et le curage des puisards uniquement.

Les devis sont conséquents et ne prennent pas en compte l'ensemble de la problématique de nos rues.

Mr le Maire ajoute qu'il nous faut rechercher en vu des projets de travaux conséquents rendus nécessaires par l'état actuel de nos chaussées, les meilleurs tarifs et tous les financements possibles auprès de nos partenaires, de solliciter le Département, les services de l'État, et d'autres subventions.

Mr Jean-Pierre DIDIER, Conseiller propose de se rapprocher des communes avoisinantes afin de mutualiser

les travaux et ainsi de baisser les coûts de revient.

Il est proposé à l'assemblée dans un premier temps, de purger les puisards de la commune et de combler les nids de poules.

Monsieur le Maire propose d'acquérir le goudron nécessaire au colmatage des nids de poule et de procéder nous-même à ces travaux.

Après concertation et à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil décident :

- de faire procéder au nettoyage des puisards de la commune,
- d'acquérir le goudron nécessaire permettant de procéder au colmatage des nids de poule des voiries communales,

Autorise le Maire à prendre toutes les mesures et signer tout document nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

> **Délibération 2020_06_02**

4. VOTE TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire Adjoint, Laurent RAFFALLI, rappelle le choix de la commune de maintenir les mêmes taux d'imposition, inchangés depuis plus de 10 années consécutives afin de ne pénaliser les ménages.

Il fait lecture des taux votés par la commune à comparer avec les taux départementaux et nationaux.

Il rappelle que la Communauté de communes du Pays de Nemours a mis en place une taxe de 2% en 2019 et la taxe GEMAPI quant à elle, sera appliquée prochainement.

Les revenus de la commune sont composés des dotations de l'État, de la Région, du Département, de la Communauté de communes, auxquelles s'ajoutent divers revenus communaux perçus provenant principalement de la location de notre logement communal et de notre salle polyvalente.

Nous déplorons une nouvelle baisse des dotations attribuées à notre village encore cette année.

Monsieur le Maire évoque son inquiétude quant à la pérennisation de la compensation de la taxe d'habitation, il n'est pas certain que sa compensation soit établie.

Dans ce contexte contraint et pour limiter l'impact sur nos administrés, Monsieur RAFFALLI propose de maintenir les taux 2019 :

	Taux 2019	Taux 2020
- Taxe d'habitation :	8,51%	Sans objet
- Taxe foncière (bâti) :	16,07 %	16,07%
- Taxe foncière (non-bâti) :	41,11 %	41,11%

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement pour le maintien de ces taux.

> **Délibération 2020_06_03**

5. QUESTIONS DIVERSES

• Poteau d'incendie

Le Maire présente de devis de renouvellement du poteau d'incendie situé sur la route de Beaumont, d'un

montant de 2 896,10€ TTC, établi par la SAUR et reçu en mairie le 29 mai 2020.

Au vu du montant proposé pour ce seul point d'eau, il est décidé de solliciter d'autres propositions tarifaires auprès des artisans plombiers.

- Syndicat des Transports Sud 77

Le Maire fait lecture du courrier du 05 juin 2020 qu'il a reçu en Mairie dans lequel il est demandé à notre commune de matérialiser les zébras aux sols à chaque arrêt de bus du village.

Monsieur le Maire regrette que ce même Syndicat ait procédé à la mise en conformité des arrêts de bus des communes avoisinantes plus conséquentes que la nôtre et que nous n'ayons toujours pas bénéficié de cette opportunité, maintenant depuis plusieurs années.

Monsieur RAFFALLI propose qu'une réponse lui soit apportée en ce sens.

- Carrière

La carrière qui reste un site privé a subi durant ce week-end de la pentecôte, une importante affluence de baladeurs et de nombreux campeurs.

Suite à ce constat et à son initiative, le Maire informe qu'il a reçu en Mairie, en accord avec le propriétaire de ce lieu, Madame la Majore KANIAK, responsable de la Brigade de gendarmerie de Château-Landon pour faire état de ces faits. Consécutivement à cette réunion, de nombreuses patrouilles interviennent régulièrement sur le site. Ce qui a permis, notamment ces derniers jours, à procéder à plusieurs expulsions sur ce lieu interdit au public.

- Fouilles archéologique

La campagne de fouilles 2020 devrait reprendre au début du mois d'août, cependant dans le contexte actuel et pour préserver la sécurité et la santé de tous, il n'y aura pas de visite organisée ouvert au public cette année.

- Villes et Villages étoilés

Le Maire informe que la commune s'est portée candidate au label « Villes et Villages étoilés » organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN), qui valorise les actions menées pour assurer une meilleure qualité de la nuit, de l'environnement nocturne en s'inscrivant dans une approche globale qui prend en compte à la fois les enjeux de biodiversité et paysages nocturnes, de confort et sécurité, de sommeil et santé des habitants, les coûts économiques et énergétiques des choix d'éclairages.

Ce label récompense nationalement les communes et les territoires qui entrent dans une démarche de progrès.

Notre village comble une grande majorité des contraintes exigées, la durée de l'éclairage, l'extinction de nuit, la rénovation de l'ensemble de notre éclairage public avec un matériel moins énergivore et plus respectueux de notre environnement avec la mise en place de détecteurs de mouvements sur une partie de la commune.

- Commission d'urbanisme

Le Maire adjoint, Laurent RAFFALLI rappelle que les commissions d'urbanisme se déroulent chaque lundi à 18h00 en notre mairie et que chacun des élus peut, s'il le souhaite, participer à ces réunions.

Aucun autre point n'étant proposé, la séance est levée à 22h30

CERTIFIE EXECUTOIRE

Pour extrait conforme, à ORMESSON, le 10 juin 2020.

Le Maire, Alain POURSIN

